

# Les enseignements du Shabbat

●●● **Jean Halpérin**, Genève

Ancien professeur à l'Université de Fribourg

*Vieille de plus de trois mille ans, l'institution du Shabbat, loin d'être devenue archaïque, occupe encore une place centrale dans la pensée juive et, plus largement, conserve toute sa signification pour le monde d'aujourd'hui.*

Donné, selon la Torah, aux hommes et aux femmes rassemblés au pied du Sinaï, le Shabbat est proclamé dans le quatrième commandement du Décalogue (Ex 20,8-11 et Dt 5,12-15). Cet événement fondateur a suscité par la suite une abondante législation biblique, talmudique et rabbinique, ainsi que d'innombrables commentaires et questionnements.

Chacun sait que le Shabbat est le premier jour de repos hebdomadaire obligatoire qu'ait connu l'histoire universelle. C'est un titre de noblesse qui a d'ailleurs valu aux Juifs, dans l'antiquité grecque et romaine, les sarcasmes de grands auteurs, scandalisés de voir des hommes gaspiller un septième de leur temps et, plus encore, de celui de leurs esclaves, à ne rien faire de productif. Cet aspect n'épuise pas, loin s'en faut, le sens du Shabbat, qui occupe une place centrale dans la pensée juive.

## Interdiction et obligation

Comme le fait remarquer Georges Hansel dans *Le Shabbat sous l'œil du Talmud* : « La distinction entre les aspects *interdiction* et *obligation* des lois du Shabbat est signalée par Maïmonide dès le début du traité qu'il leur consacre. Il y indique qu'il ne faut pas confondre deux versets à première vue semblables : Exode 20,10 : "Le septième jour est un Shabbat pour l'Eternel ton Dieu, tu n'y feras aucun travail" et Exode 34,21 : " Six jours tu tra-

vailleras, et le septième jour tu cesseras". En dépit de leur similitude, ces deux versets doivent être distingués. Le premier est exprimé sous forme négative et énonce un interdit, celui d'effectuer un travail le Shabbat. Le second, au contraire, est exprimé sous forme positive et introduit une obligation dont le contenu reste à définir. »<sup>1</sup>

Suivons d'abord Georges Hansel dans sa démarche : développer la définition et les caractéristiques de l'interdit, puis celles de l'obligation. De l'analyse des lois extrêmement précises et détaillées relatives au travail, il apparaît que l'interdiction shabbatique concerne le travail créatif, intentionnel, réfléchi, et réalisé selon la technique habituelle. Ainsi « le Shabbat est le temps où l'homme renonce à son pouvoir de transformation du monde. Par la mise en œuvre de sa pensée, l'homme sait créer, fabriquer, transformer, et cette activité est un élément de sa vocation, presque une obligation. Mais la Torah fixe à l'homme une limite à sa puissance. Le Shabbat se définit comme le moment où il est prescrit de renoncer à un pouvoir. Il est d'abord une ascèse : "Tu n'y feras aucun travail." L'homme (...) modifie le monde d'en bas à sa guise et le soumet à sa domination. La Torah assigne une limite temporelle à cette souveraineté.

1 • *Explorations talmudiques*, Odile Jacob, Paris 1998, pp. 168-178.

» Quant à la sainteté, au caractère sacré du Shabbat, ils le distinguent du reste de la semaine, profane. Temps "profane" dont persévérance dans l'être, extension, conquête, domination de la nature (et malheureusement aussi des hommes), impératif d'action et de réalisation croissante, accroissement infini de la richesse et de la puissance sont les catégories. "Remplissez la terre et conquérez-la", dit la Genèse, phrase qui peut se comprendre tout à la fois comme un ordre et une bénédiction. Armé de sa pensée, l'homme façonne le monde à sa convenance, convertit la pierre en résidence, la graine brute en nourriture raffinée et étoffe chatoyante, l'arbre du champ en meuble précieux. Arrive le Shabbat avec sa sainteté, coup d'arrêt périodique à cet impérialisme. (...) Sainteté qui se produit non pas dans une quelconque extase mystique mais primordialement comme renonciation au pouvoir sur le monde. »

Ce qui, souligne Georges Hansel, est bien différent d'un repos hebdomadaire qui viserait à recouvrer ses forces pour poursuivre un même but, au lieu de constituer un moment où le jeu de l'être est surmonté. « Le judaïsme a décidé que tel est le modèle à réaliser : un homme puissant et créateur, mais aussi capable de mettre un frein à sa puissance et à ses créations. »

Quant à l'obligation, « Maïmonide et Nahmanide montrent que le contenu essentiel de ce commandement positif est la constitution du Shabbat en jour de *menouha*, "repos" s'avérant une traduction impropre, plutôt "calme", "stabilité" ou "tranquillité". "Six jours tu travailleras, et le septième tu cesseras" implique non pas une idée de repos après le travail, de récupération des fatigues de la semaine, mais un retour ou un accès au calme après l'activité ou éventuellement l'agitation qui a pu régner pendant six jours. (...)

Dans notre mentalité, les notions de stabilité et de calme sont essentiellement négatives. Le calme s'interprète comme absence d'activité, la stabilité est absence de mouvement. Au contraire, il apparaît ici que, pour le Talmud, il y a une positivité de la *menouha*, l'affairement matériel s'interprétant comme perte de l'état de *menouha* et non pas celui-ci comme absence d'activité. »

Il existe donc deux commandements essentiels concernant le Shabbat : un commandement négatif, une interdiction, celle de tout travail réfléchi, et un commandement positif, une obligation, la constitution du Shabbat en jour de calme.

## Création et libération

Que semblent viser ces commandements, que produisent leur pratique et leur étude, quels enseignements peut-on en tirer aujourd'hui ?

Partons de la locution, en apparence énigmatique, qui clôt le récit de la Création du monde et du Shabbat : « Dieu se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée, pour agir (Gn 2,3). Tel qu'il avait été créé, le monde restait inachevé, à charge pour l'homme de le parfaire. Dès le huitième jour, l'homme (et la femme) deviennent associés à Dieu dans l'œuvre de création continue. Comme le dit Prosper Weil : « C'est ainsi que s'est ancrée dans la pensée juive l'idée du progrès. L'expérience montre toutefois que ce progrès ne peut se réaliser qu'au prix de tensions et de conflits continus : contre la nature, qui nous environne, que nous devons dominer mais que nous abîmons ; contre la société humaine au sein de la-

## religions

quelle se créent des rapports de domination ; mais surtout à l'intérieur de chacun de nous. »<sup>2</sup>

Pourquoi est-ce au moment où la Torah interdit le travail créatif et commande le calme, qu'elle introduit la question de l'« agir », de l'association de l'homme à l'œuvre de la création ? Comme s'il fallait en passer par ce retrait, le septième jour, pour donner à l'action, à partir du huitième, une dimension de liberté, de responsabilité et d'éthique : l'ambition des Juifs n'est pas de judaïser le monde, mais de l'humaniser, de le rendre meilleur, plus juste, plus harmonieux. Le Shabbat, comme modèle, peut y contribuer.

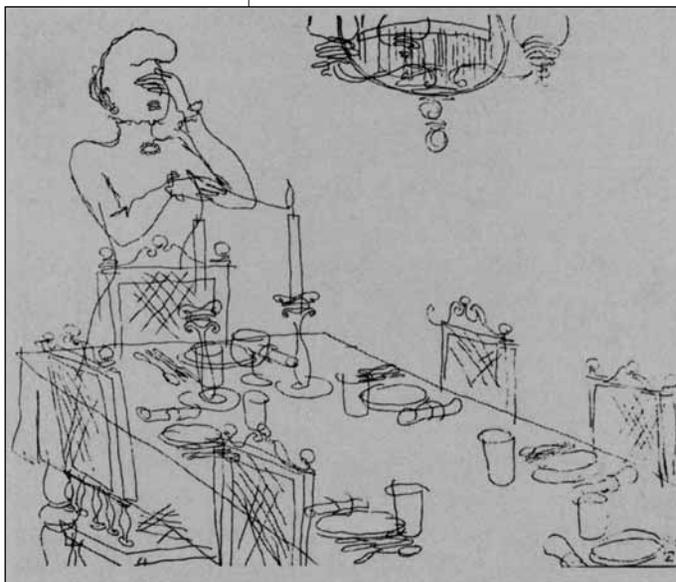
« Observe le jour du Shabbat pour le sanctifier, comme te l'a prescrit l'Eternel ton Dieu. Durant six jours, tu travailleras et t'occuperas de toutes tes affaires, mais le septième jour est la trêve de l'Eternel ton Dieu ; tu n'y feras aucun travail, toi, ton fils ni ta fille, ton esclave, homme ou femme, ton bœuf, ton âne, ni

tes autres bêtes, non plus que l'étranger qui est dans tes portes ; car ton serviteur et ta servante doivent se reposer comme toi. Et tu te souviendras que tu fus esclave au pays d'Egypte, et que l'Eternel ton Dieu t'en a fait sortir d'une main puissante et d'un bras étendu. C'est pourquoi l'Eternel ton Dieu t'a prescrit d'observer le jour du Shabbat » (Dt 5,2-15).<sup>3</sup>

Ainsi, le Shabbat est placé à la fois sous le signe du souvenir de la Création du monde et de celui de la Libération (comme le montre également la lecture en parallèle des versions presque identiques du Deutéronome, citée ci-dessus, et de l'Exode 20,15-18). En effet, le Shabbat est un appel aux plus hautes exigences de dignité humaine et d'égalité sociale. Il y a là une vision d'harmonie entre les hommes par le refus de toutes les aliénations et de tous les déterminismes économiques, sociaux et politiques.

S'y ajoute le respect absolu de la vie : comme le précisent les textes rabbiniques, « le Shabbat a été donné aux hommes, et non pas les hommes au Shabbat » (*Mekhilta*, 31,13). Rien de plus important, selon la Torah, que de préserver la vie humaine. S'il existe le moindre danger qu'une vie humaine puisse se trouver en jeu, on doit transgresser les interdictions prescrites par les lois du Shabbat (*Genèse Rabba*, 19,31).

Dessin au crayon de Imre Szigeti, début du XX<sup>e</sup> siècle



- 2 • « Le shabbat comme institution et comme expérience », in *Le shabbat dans la conscience juive*, XIV<sup>e</sup> Colloque des intellectuels juifs, p. 14.
- 3 • « Souviens-toi du jour du Shabbat pour le sanctifier (...) C'est en six jours que l'Eternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment et il s'est reposé le septième jour. »

Ainsi, plus qu'un jour de repos à proprement parler, le Shabbat est un jour de calme, de sérénité, d'harmonie et d'épanouissement. Quiconque n'a pas goûté sa saveur et n'a pas respiré son air ne peut se rendre compte vraiment de son essence et de sa grandeur.

## Supplément d'âme

L'éthique fondamentale du Shabbat, qui élimine toute différence entre le faible et le fort, qui abat les barrières entre le riche et le pauvre, l'employeur et le salarié, voilà qui donne tout son poids et toute sa lumière à chaque Shabbat nouveau. D'où l'atmosphère particulière qui l'imprègne et la richesse poétique qui en émane. Il est accueilli comme une reine par la communauté, le vendredi soir avant la tombée de la nuit, et accompagné par les « anges de la paix » jusqu'à sa sortie samedi soir, quand les premières étoiles apparaissent dans le ciel.

*Supplément d'âme*, le Shabbat apporte à l'individu et à la communauté une victoire hebdomadaire sur toutes les contraintes. Il interrompt le deuil, la tristesse, les soucis matériels, les préoccupations professionnelles, la hâte et l'agitation du quotidien. Un jour par semaine, en mettant ses plus beaux habits, en éclairant son foyer, en participant à un repas de fête, en accueillant à sa table des étrangers ou des déshérités, chaque Juif devient un prince, quel que puisse être son rang, son statut ou sa situation économique et sociale. De ce fait, sont rompus, ce jour-là, les liens de dépendance. Il y a là une expérience hebdomadaire de liberté plénière. Un jour effectivement vécu, chaque semaine, ici et maintenant, et

non pas dans l'espoir d'un monde à venir... ou plutôt comme un avant-goût de celui-ci...

Comme le dit Abraham Heschel, « le travail est un métier, mais le parfait non-agir est un art. (...) Pour y exceller, il faut en accepter la discipline. Le septième jour est un palais dans le temps que nous-mêmes bâtissons. (...) L'esprit du Shabbat doit toujours se traduire dans des faits réels, dans des actes bien définis, à accomplir ou à éviter. » Le Shabbat doit être source de joie et d'intériorité. Pour y accéder, il faut savoir le pratiquer. Plus qu'institution, il est expérience vécue.

Sous l'effet du progrès technique, y compris l'informatique, nous vivons dans un monde perturbé par les excès de la vitesse et de la précipitation, nous agissons dans l'immédiateté plus que dans la durée, ce qui conduit à un déficit de réflexion et à une banalisation du temps vécu. Loin d'être une évasion hors du temps, le Shabbat lui donne tout son sens en empêchant sa banalisation.

C'est en s'abstenant de créer, un jour sur sept, que l'homme affirme sa liberté face à la nature, au pouvoir et aux choses, en même temps qu'il affirme sa fraternité face aux autres hommes. Aussi peut-on comprendre qu'un sociologue comme Georges Friedmann, qui a consacré la majeure partie de son œuvre aux problèmes du travail, ait pu voir « une sorte de génie prophétique dans l'institution du Shabbat » qu'il jugeait indispensable pour lutter contre la déshumanisation de la civilisation technique d'aujourd'hui.

**J. H.**

religions

4 • *Les bâtisseurs du temps*, De Minuit, Paris 1957.